



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 décembre 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Michel PIREs, ayant donné son pouvoir à Philippe MAUGUIN,
Michèle LUCAS, ayant donné son pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Aurore MARTIN, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h52

Secrétaire : Émilie BRICOUT

RESSOURCES HUMAINES

DL.22.083 – Suppression postes au 15 décembre 2022

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. En cas de suppression de poste, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, afin de répondre à l'organisation et aux besoins des services, il est nécessaire de supprimer les postes suivants :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Taux d'emploi
B	Administrative	Rédacteur	Rédacteur	100 %
B	Administrative	Rédacteur	Rédacteur	100 %
C	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	100 %
C	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	100 %
C	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	100 %

C	Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	100 %
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	57.14% (20h)
B	Sportive	Educateur des APS	Educateur des APS	100 %
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	45% (15h45)
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	45% (15h45)
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	42% (14h45)
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	100 %
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	100 %
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	100 %
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	100 %
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	60 % (12h hebdomadaires)
C	Police	Agent de police	Gardien-Brigadier	100 %
C	Police	Agent de police	Gardien-Brigadier	100 %

Après avis du Comité Technique du 25 novembre 2022 et après présentation à la Commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 28 novembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de supprimer les postes ci-dessous énoncés à compter du 15 décembre 2022 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **13 DEC. 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **14 DEC. 2022**

Notification le :

14 DEC. 2022



Le Maire

Christian DUMAS



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_083
Date de la décision :	2022-12-13 00:00:00+01
Objet :	Suppression postes au 15 décembre 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - Création de poste et suppression
Identifiant unique :	045-214501694-20221213-DL_22_083-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20221213-DL_22_083-DE-1-1_0.xml	text/xml	903
Nom original :		
DL.22.083 - RH - Suppression postes au 15 décembre 2022.pdf	application/pdf	315509
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20221213-DL_22_083-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	315509

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 décembre 2022 à 12h16min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 décembre 2022 à 12h16min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 décembre 2022 à 12h16min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 décembre 2022 à 12h27min05s	Reçu par le MI le 2022-12-14